

Les arts et les municipalités **Un nouveau partenaire mais à son échelle**

Marielle Beaulieu

Numéro 66, mars 1992

Entre l'art et le dollar

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/42537ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaulieu, M. (1992). Les arts et les municipalités : un nouveau partenaire mais à son échelle. *Liaison*, (66), 26–29.

Un nouveau partenaire mais à son échelle

Cela fait plusieurs années que les représentants du milieu culturel identifient les municipalités comme un autre joueur possible dans le développement des arts et de la culture et qu'ils multiplient les pressions à ce palier pour y obtenir l'établissement de politiques de financement adéquates. Leur argument fait état des sommes considérables accordées aux sports et aux loisirs alors que les arts et la culture récoltent une mince part du gâteau. Les petites municipalités sont particulièrement reconnues pour investir des budgets élevés dans les sports, notamment pour la balle-molle et le hockey, y compris les arénas et les terrains de jeu.

La situation, heureusement, commence à changer. Plusieurs municipalités, surtout celles qui tiennent des festivals, en sont vite venues à reconnaître le rôle des arts et de la culture dans la vie quotidienne des citoyens. Que serait en effet un festival ou un carnaval sans la présence de comédiens, de clowns et de chanteurs? Mais le changement d'attitude est aussi largement dû au fait qu'on reconnaît de plus en plus que l'activité artistique génère des recettes fort appréciables. Les édiles municipaux sont sensibles à la logique des chiffres et se laissent donc convaincre de contribuer au financement de ceux et celles qui, en plus de nous divertir et de contribuer au patrimoine, stimulent l'économie locale.

236 000 emplois

Ces retombées économiques des arts et de la culture sont effectivement devenues, depuis quelques années, la clef du discours gouvernemental. En avril 1986, le ministre canadien des Communications notait que, «à elles seules, les industries culturelles génèrent chaque année autant de recettes que les industries du textile, de l'aéronautique et des produits chimiques réunies, soit quelque 8,5 millions de dollars, et fournissent du travail à 236 000 personnes». Marcel Masse ne s'étonnait pas, alors, que la culture «occupe le neuvième rang parmi nos principaux secteurs industriels et qu'elle soit le quatrième plus grand employeur du pays». Pas surprenant donc que les municipalités s'y intéressent aussi.

Rien n'est cependant garanti. La Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, qui exploite depuis plusieurs an-

Marielle Beaulieu

nées un fonds destiné aux arts et à la culture, a récemment procédé à des compressions budgétaires. La ville d'Ottawa a donc décidé de créer un fonds semblable et, partant, de donner suite à une politique culturelle datant de 1988, mais jamais mise en oeuvre. En 1991, le fonds totalisait un peu plus de 250 000 \$. Cette même année, la ville se dotait d'un Groupe de travail sur la culture, chargé de formuler des recommandations et élaborer des stratégies. Il n'est pas acquis, cependant, que les recommandations seront suivies (elles viseraient notamment à amener graduellement la ville à consacrer 1 % de son budget d'opérations au secteur culturel).

À Sudbury, c'est également un comité de citoyens qui, en 1986, participe à l'élaboration d'une politique culturelle. On y crée un Conseil des arts responsable de la promotion culturelle et une Commission des arts chargée de répartir une enveloppe budgétaire de 100 000 \$. À peu près 30 % des fonds sont accordés à des projets franco-ontariens, notamment ceux parrainés par le Théâtre du Nouvel-Ontario et le Carrefour francophone. La ville de Sudbury cherche aussi à sensibiliser sa municipalité régionale pour qu'elle emboîte le pas, mais les résultats se font encore attendre...

Il s'agit tout de même d'une ouverture intéressante. Pour certaines institutions culturelles, notamment les troupes de théâtre, la seule avenue municipale peut représenter plusieurs dizaines de milliers de dollars par année. Une telle contribution, cumulée à celle provenant du niveau régional dans le cas de la capitale nationale, peut arriver à placer le soutien municipal presque au même niveau que celui de la province ou du

fédéral. Les municipalités sont dès lors devenues d'importants partenaires dans le financement des arts au Canada. Elles apparaissent même comme des partenaires essentiels dans le dilemme de survie qui assaillent plus que jamais les groupes culturels et artistiques.

Dans la communauté franco-ontarienne, la capacité d'aller chercher des fonds au niveau municipal a un double impact : d'une part, les groupes bénéficient d'une nouvelle mise de fonds – ce qu'apprécient les autres bailleurs de fonds – et, d'autre part, les municipalités posent un geste de reconnaissance à l'endroit de la communauté francophone en appuyant ses initiatives culturelles. Dans le cas de la ville de Gloucester, dont 40 % de la population est francophone, la po-

litique culturelle est même conçue de façon à témoigner de la dualité linguistique. On veille ainsi à distribuer à la communauté d'expression française un pourcentage du budget qui représente sa légitime part.

Les chiffres et les statistiques prennent de l'importance lorsque les groupes se présentent devant les autorités municipales. À Gloucester, bien avant Ottawa, un lobby de la part de personnes engagées a porté fruit. Le Mouvement d'implication française à Orléans (MIFO) reçoit ainsi de sa municipalité un appui financier depuis 1988. Comme c'est le cas à Sudbury, un Conseil des arts y remplit un mandat de promotion et de liaison.

Puisque le MIFO ou Centre culturel d'Orléans dessert de nombreux résidents du canton de Cumberland, ce dernier a aussi été approché. À l'exemple de sa voisine (Gloucester), il soutient maintenant les activités du MIFO. L'impact d'une telle démarche est mesurable et des plus positifs selon Renée Piché, directrice du Centre

DÉPENSES D'EXPLOITATION SUR LES ARTS ET LE PATRIMOINE DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS CANADIENNES – 1989

| Municipalité | Population | Dépenses culturelles totales | Per capita |
|--|------------|------------------------------|------------|
| Halifax | 113 500 | 1 172 441 \$ | 10,32 \$ |
| Winnipeg | 640 000 | 2 872 809 | 4,48 |
| Montréal | 1 015 420 | 32 845 158 | 32,34 |
| Communauté urbaine de Montréal | 1 752 482 | 6 441 456 | 3,67 |
| Hamilton | 308 000 | 2 631 117 | 8,54 |
| Région de Hamilton | 435 000 | 2 215 487 | 5,09 |
| Mississauga | 462 000 | 1 810 410 | 3,91 |
| North York | 563 000 | 3 014 879 | 5,35 |
| Toronto | 600 000 | 7 102 381 | 11,83 |
| Toronto métropolitain | 2 133 000 | 7 503 266 | 3,51 |
| Edmonton | 583 872 | 5 152 750 | 8,82 |
| Calgary | 671 138 | 17 000 000 | 25,33 |
| Vancouver | 470 000 | 5 576 000 | 11,86 |
| Ottawa | 308 319 | 1 749 965 | 5,67 |
| Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton | 626 500 | 751 800 | 1,20 |

Source : Ville de Winnipeg, Ville de Calgary et Fédération des municipalités canadiennes, 1990

culturel d'Orléans et présidente de l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario. En ayant des politiques culturelles clairement établies, souligne-t-elle, les villes accordent des fonds qui, autrement, ne seraient jamais disponibles. Les groupes culturels sont ainsi reconnus et contribuent à l'activité de toute la municipalité.

D'autres centres culturels ont utilisé tout le jargon du métier pour se tailler une place et recevoir un soutien financier de leurs municipalités : achat de services, exemption de taxes, subventions pour des projets ponctuels, etc. Toutefois, ils ne sont pas nombreux à réussir, surtout dans les petits centres. C'est davantage dans les grandes municipalités que les budgets permettent plus de flexibilité.

Un récent rapport sur les dépenses liées aux arts, à la culture et au patrimoine offre un large éventail des

à assumer leur responsabilité. Le geste posé par l'une influence souvent l'autre, mais il est permis de se demander jusqu'où peut aller ce niveau de financement. La question est importante, surtout pour des groupes qui se logent de plus en plus difficilement à l'enseigne provinciale ou fédérale, les deux parfois. Il ne faudrait pas, en effet, qu'on se presse de voir là l'occasion de transférer les responsabilités qui appartiennent (encore) à l'un ou l'autre de ces paliers. C'est un peu ce qu'une recommandation du Groupe de travail pour une politique culturelle des francophones de l'Ontario laisse entendre. Il est proposé *que le Gouvernement de l'Ontario reconnaisse qu'un financement de base pour les centres cultu-*



montants que les municipalités versent *per capita*. Pas moins de cinquante-six municipalités canadiennes rapportent des dépenses de plus de 10 \$ par personne; quinze d'entre elles indiquent des dépenses supérieures à 20 \$ par personne (le tableau de la page précédente en présente quelques-unes). Parmi les grands centres urbains du Canada, Montréal est la ville qui affiche le montant le plus élevé. Le calcul des «dépenses culturelles» comprend, outre les initiatives artistiques de tout ordre, les budgets des institutions à vocation culturelle, telles que les bibliothèques, et les événements spéciaux que sont les festivals.

La situation fluctue ainsi de façon importante d'une région à l'autre du Canada. Si certaines municipalités ont compris le rôle qu'elles doivent jouer en matière de soutien aux arts et à la culture, d'autres tardent encore

Le centre culturel de Kapuskasing devra-t-il trouver son financement de base au niveau municipal?

rels est essentiel, que ce financement de base soit pris en charge par les municipalités et que le gouvernement assure la mise en oeuvre de cette politique, sous forme de loi.

Une telle recommandation a de quoi rendre perplexe quiconque oeuvre non seulement dans le réseau limité des centres culturels mais sur la scène culturelle en général. En effet, jusqu'à quel point peut-on passer les responsabilités d'un palier gouvernemental à un autre? La venue d'un nouveau partenaire est certes bienvenue, mais celui-ci ne peut qu'agir à son échelle.

«Puissiez-vous vivre à une époque intéressante»

Si ce mauvais sort jeté traditionnellement par les Orientaux sur leurs ennemis afflige toute la planète en ce tournant de siècle, le Canada est une nation résolument maudite. En pleine récession, aux prises avec un déficit écrasant, embourbé dans un marasme constitutionnel, assiégé de tous bords par les doléances des uns et les revendications des autres, le gouvernement fédéral cherche désespérément les issues de secours. La dévolution du portefeuille culturel, c'est-à-dire la cession partielle ou totale de ses responsabilités dans ce secteur aux provinces, offre le double avantage d'alléger son fardeau financier et de répartir les pouvoirs, au grand plaisir du gouvernement québécois.

Pas d'unanimité au Québec

Pour certains, cela ne constitue rien de moins qu'une abdication de responsabilités. D'autres, par ailleurs, voient là l'occasion de prendre les choses en mains. Mais même au Québec, la dévolution ne fait pas l'unanimité. Tandis que le gouvernement, étude à l'appui, réclame la cession de tous les pouvoirs fédéraux en matière de culture, les associations de producteurs et de cinéastes de la province décrient l'initiative. Ils savent, en effet, qu'ils touchent nettement plus que leur part des subventions fédérales à la cinématographie (près de 40 % des fonds de Téléfilm Canada, par exemple) et ils craignent de perdre un si généreux bailleur de fonds, car il n'est pas dit que la province réservera toutes les sommes récupérées à la production de films.

Jean Marc
Larivière

L'Union des artistes, par contre, donne son aval au projet ministériel.

Les autres gouvernements provinciaux, l'Ontario en tête, sont nettement plus tièdes à l'idée d'une dévolution éventuelle. Qu'advient-il des institutions nationales telles que les écoles de théâtre et de ballet, les musées, le Centre national des arts, l'Office national du film et la Société Radio-Canada (ce qu'il en reste)? Le fédéral s'engage à les garder, mais peut-on se fier à cette promesse? Le démembrement du portefeuille culturel, imbriqué qu'il est, peut-il être si facile et si ordonné?

Quelle que soit leur position respective, toutes les provinces s'entendent sur une condition : elle ne consentiront à la dévolution qu'en présence de garantie étanche en matière de financement de la part du fédéral sous la forme de points fiscaux (pouvoir de taxation) et non de simples paiements de transfert pouvant être gelés ou même coupés comme cela s'est récemment produit en éducation et en santé. De plus, la plupart des provinces voient d'un mauvais oeil le processus de négociation bilatérale les opposant les unes aux autres pour voir qui sera la première à conclure un accord augmentant ainsi ses chances de remporter la grosse part du gâteau.

Les groupes linguistiques minoritaires, dont les francophones de l'Ontario, pour leur part, insistent sur le fait que la dévolution doit être accompagnée d'une obligation pour les provinces de maintenir les deux dimensions linguistiques des programmes. Or, que peuvent espérer les Franco-Albertains après les récentes déclarations de leur premier ministre, pour ne rien dire du Reform Party? Quels fonds reviendront aux communautés francophones hors Québec quand on sait d'ores et déjà qu'elles ne touchent même pas leur juste part des ressources existantes, tant aux paliers provinciaux que fédéral? À l'Alliance culturelle de l'Ontario, on s'inquiète vivement d'une *ghettoisation* de la culture française en